



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Aménagement ZAC du Talin – bilan financier de la concession

DEL-2021-028

Numéro de la délibération : 2021/028

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 15/03/2021

Date de convocation du conseil : 09/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 09/03/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représenté : M. GUILLEMOT Michel par M. Paul LE GUERNIC

Aménagement ZAC du Talin – bilan financier de la concession

Rapport de Véronique DELMOULY

L'aménagement du quartier du Talin sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) a fait l'objet d'une concession, par convention signée le 14 décembre 2004 avec la Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne. Par avenant du 11 septembre 2006, cette concession a été transférée à Equipement aménagement et développement du Morbihan (EADM).

Après prorogation, la mission réalisée par EADM s'est achevée le 14 décembre 2019. Le concessionnaire présente aujourd'hui le bilan financier de cette opération, qui vous est présenté en annexe de la présente délibération.

Ce bilan fait apparaître un solde de trésorerie excédentaire de 83 493,29 €. Conformément au contrat de concession, ce montant est reversé par EADM à la Ville. Cette somme sera perçue sur le budget principal de la Ville, le budget annexe Lotissement du Talin n'étant destiné qu'à comptabiliser le stock repris par la Ville et les opérations de vente afférentes.

L'approbation de ce bilan vous est proposée, d'une part pour donner quitus de sa mission au concessionnaire, d'autre part pour permettre la perception du solde de trésorerie précité.

Nous vous proposons :

- D'approuver le bilan financier de la concession annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mars 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**